

O-VH (suivi cc)

COURRIER ARRIVE LE

27 SEP. 2021

COTELUB

C - DAT
C - compte



CONVENTION

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON

VELO LOISIR PROVENCE

2021-2023

R2021092884

Reçu le 27/09/2021



R33942

La présente convention est établie :

Entre, l'**Association Vélo Loisir Provence**

Dont le siège social est situé 13, Boulevard des Martyrs, 04300 FORCALQUIER

représentée par M. André BERGER, en sa qualité de Président :

ci-après dénommée VLP

D'une part,

Et la **Communauté Territoriale Sud Luberon**

Sise à Parc d'activité Le Revol, 128, Chemin des vieilles vignes, 84240 LA TOUR D'AIGUES

représentée par M. Robert TCHOBDRENOVITCH, en sa qualité de Président :

ci-après dénommée COTELUB

D'autre part.

PREAMBULE

VLP est une association qui œuvre en faveur de la pratique, du développement et de la promotion de l'usage du vélo autour des itinéraires cyclables du territoire.

COTELUB a été créée en 2000 sous l'appellation Communauté de Communes Luberon Durance (CCLD) et a pris son appellation actuelle en 2013. Située en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, depuis le 1^{er} janvier 2017, elle regroupe 16 communes pour 25 009 (INSEE 2017) habitants.

La présente convention a pour objet de préciser l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la cotisation attribuée.

ARTICLE 1 : Présentation de l'association :

Créée en 1996, les activités de VLP s'inscrivent dans une démarche globale de tourisme durable :

- En contribuant au développement local des activités économiques (hébergements, restauration, commerces, ...),
- En créant du lien social (via la pratique du vélo et l'organisation d'animations),
- En favorisant une découverte du patrimoine respectueuse de l'environnement (mobilité active non motorisée).

Dans le cadre de son activité, le Parc naturel régional du Luberon et VLP sont liés depuis 2007 par une convention de partenariat engageant officiellement l'association sur les réflexions et actions attachées au développement du vélo sur le territoire du Parc.

A ce jour, le territoire d'intervention de VLP correspond aux limites géographiques du Parc naturel régional du Luberon et des Communautés de Communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure et Haute-Provence – Pays de Banon.

Toutefois, en 2012, VLP a accompagné le Parc naturel régional du Verdon dans la structuration de sa filière vélo. A l'issue de cette collaboration, VLP va étendre en 2013 son territoire d'intervention à celui du Verdon afin d'y transférer l'expérience du Luberon, d'accompagner la création d'itinéraires et de construire la création d'un réseau de professionnels « Accueil Vélo ».

Les statuts de l'association seront modifiés en ce sens dans le courant de l'année 2013 et une convention de partenariat sera signée avec le Parc naturel régional du Verdon

VLP compte en 2020 près plus de 200 adhérents, regroupés au sein d'un réseau constitué de différents secteurs professionnels du tourisme : hébergements, restauration, sites culturels et de terroirs, location de vélos, réparation de vélos, offices de tourisme, transport, accompagnement, agences de voyage.

L'ensemble de ces adhérents se situe actuellement à proximité des itinéraires jalonnés du territoire : « Autour du Luberon », « les ocres à vélo », « Le Pays d'Aigues à vélo » et « Forcalquier – Lure à vélo », « La Véloroute du Calavon – La Méditerranée à vélo », la grande traversée de Vaucluse VTT, l'Alpes Provence VTT, l'Espace VTT Provence Luberon Lure, le Tour du Verdon, les itinéraires Cyclotouristiques des Alpes de Haute-Provence et du Var, la Transverdon VTT.

Les missions de l'association s'étendront aux nouveaux itinéraires du Luberon et du Verdon suite à leur ouverture.

ARTICLE 2 : Mission de Vélo Loisir Provence sur les territoires du Luberon et du Verdon

Les missions de VLP s'articulent autour de 4 axes.

Ces missions concernent actuellement pour COTELUB l'ensemble de son territoire, puisqu'il est maillé par les itinéraires « Autour du Luberon » et « Le Pays d'Aigues à vélo ».

2.1 La réflexion sur la création des itinéraires, leur entretien et leur amélioration

VLP n'a cessé de développer des itinéraires sur le territoire en collaboration étroite avec le Parc naturel régional du Luberon et le Conseil départemental de Vaucluse. C'est ainsi que près de 500 km sont aujourd'hui balisés dans les deux sens d'une manière pérenne.

Un maillage complet et homogène sillonne le territoire, il comprend les itinéraires :

- Autour du Luberon à vélo : 236 km
- Les ocres à vélo : 51 km
- Le Pays d'Aigues à vélo : 91 km
- Forcalquier Lure à vélo : 94 km
- La Véloroute du Calavon – EuroVelo 8 : 37 km

Alors que la plupart des itinéraires sont en partage avec les autres véhicules, ils privilégient des petites routes peu fréquentées et sont choisis pour la qualité de leur environnement et de leur patrimoine.

Néanmoins, la véloroute du Calavon emprunte l'emprise d'une ancienne voie ferrée. 90 % de son tracé se trouve en site propre. Au dénivelé quasiment inexistant, elle traverse la vallée du Calavon. Bien qu'elle ne parcourt pratiquement aucun cœur de commune, elle est un véritable axe transversal, constituant un potentiel irriguant les communes aux alentours tant pour un besoin touristique que pour un usage quotidien.

Objectifs :

Bien que le territoire soit précurseur au niveau régional et afin de répondre aux nouveaux besoins, il paraît important de veiller à la qualité des itinéraires tant en termes de tracé, de signalisation que dans l'offre proposée aux cyclistes :

- Maintenir l'offre d'itinéraires en veillant à la qualité du jalonnement existant
- Développer le maillage sur le territoire

Améliorer les itinéraires existants en menant une réflexion sur la signalisation, les équipements et les tracés.

2.2 La structuration de l'offre

La mise en réseau des professionnels du tourisme apporte une cohésion sur un territoire et encourage les opérateurs privés à intégrer une démarche collective de manière volontaire.

L'animation maîtrisée d'un territoire s'accompagne d'une mutualisation des moyens, d'une harmonisation des services offerts et d'une qualité renforcée et pérenne. En effet, l'existence d'un réseau animé permet d'agir ensemble pour construire et valoriser une offre diversifiée, complémentaire et qualifiée. Cette dynamique apporte une lisibilité de l'offre et renforce l'attractivité touristique de la destination.

Le succès du réseau nécessite une animation continue et une sensibilisation des adhérents aux problématiques liées au tourisme à vélo. Les actions menées se déroulent hors des périodes de haute et moyenne saison touristique. Les animations peuvent prendre des formes diversifiées selon les thèmes abordés :

- Eductours permettant la connaissance du territoire, des itinéraires et des professionnels,
- Ateliers techniques permettant une meilleure connaissance de la pratique et du vélo,
- Groupes de travail thématiques favorisant l'évolution des services à proposer,
- Conférences apportant des informations sur les besoins des usagers ou sur les nouvelles pratiques.

Objectifs :

- Assurer le respect des critères du référentiel « Accueil Vélo » chez les prestataires du réseau
- Organiser la qualification de l'offre liée au tourisme à vélo et accompagner les professionnels dans la mise en conformité relative au référentiel « Accueil Vélo » via la mise à disposition d'outils d'aide à la qualification
- Assurer la qualité des services liés au tourisme à vélo et s'insérer dans une démarche de progrès
- Améliorer l'offre et les services proposés par les prestataires touristiques
- Orienter les futurs choix d'aménagement de mise en tourisme et de positionnement marketing de la destination
- Mesurer les retombées économiques du tourisme à vélo

2.3 La communication et la promotion du réseau et des itinéraires

L'ensemble des outils de communication doit s'adapter aux différentes pratiques et besoins des touristes à vélo lors la préparation de leur séjour puis sur place.

Aujourd'hui, ils sont constitués par :

- Les brochures annuelles
- Les dépliants par itinéraire fléché
- Le site web : www.veloloisiprovence.com
- Les déclinaisons du site web : www.laluberonavelo.com et www.leverdonavelo.com
- La carte interactive et responsive (en ligne fin 2021)

Les outils déployés par Vélo Loisir Provence permettent une visibilité de l'offre des itinéraires et des services. L'ensemble de l'information apportée facilite la réalisation du séjour du cycliste sur les destinations Luberon et/ou Verdon, en toute autonomie.

Chaque année, ces outils sont évalués, améliorés et mis à jour afin d'être au plus près de l'offre des destinations, en mettant en avant les nouveautés.

Les outils de communication « papier » permettent de faire la promotion des outils web et l'application mobile. Ils sont diffusés dans les salons et forums grand public, dans les offices de tourisme des destinations Luberon et Verdon et limitrophes, ainsi que dans l'ensemble des établissements touristiques adhérents et partenaires.

D'autre part, un ensemble d'outils de promotion, tels que des stands ou des tentes, rend visible l'offre auprès du grand public. Ce matériel s'intègre aisément aux outils de promotion des partenaires, CRT Provence-Alpes Côte d'Azur et ADT.

Objectifs :

- Adapter les outils de communication de l'offre vélo aux besoins des touristes et prescripteurs
- Accompagner les touristes à la préparation de leurs séjours en amont, en voyage individuel ou séjour organisé
- Favoriser l'appropriation de la destination par les prescripteurs
- Maintenir l'image des destinations Luberon à vélo et Verdon à vélo via une communication homogène sur l'ensemble des territoires
- Veiller à l'évolution des technologies

2.4 Expertise et veille sur l'évolution des pratiques la prospective

V LP participe aux commissions de développement et de promotion du vélo à l'échelle départementale, régionale et nationale

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets ambitieux tels que le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, VLP est devenu un partenaire majeur et travaillent en collaboration avec :

- Vaucluse Provence Attractivité, l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence et Var Tourisme.
- Les Départements de Vaucluse, des Alpes de Haute-Provence et du Var
- Le comité de pilotage de la filière régionale vélotourisme et VTT,
- Les associations territoriales,
- La Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur : service Tourisme et service Transports
- La FUB, l'AF3V, Vélo et Territoires et France Vélo Tourisme

Fort de son expertise acquise au fil des ans, V LP a étendu ses compétences à la pratique du vélo sous toutes ses formes et pour tous les publics. Elle peut intervenir dans le cadre de la réflexion autour des déplacements actifs touristiques et quotidiens.

Depuis 2013, l'ensemble de ces missions s'étend sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon. Les missions assurées par V LP sur les secteurs du Verdon et du Luberon incluent également des actions autour du VTT.

ARTICLE 3 : Le projet de VLP sur le territoire de COTELUB

3.1 Contexte :

Depuis janvier 2016, COTELUB a engagé une démarche volontariste en matière de mobilité avec la réalisation d'un Schéma de Mobilité Rurale. Le diagnostic a été réalisé entre janvier et avril 2016. La stratégie et le plan d'actions ont été réalisés entre avril et juin 2016. Le Schéma comprend, entre autres, des actions de développement des modes actifs mais également des actions transversales de communication et d'animation pour tous les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle ; ces actions d'accompagnement sont identifiées comme facteurs de réussite du schéma. Par ailleurs, le développement de l'écomobilité touristique représente un levier transversal en faveur d'une mobilité durable sur le territoire intercommunal.

En juillet 2016, VLP est devenue coordinatrice et animatrice de l'itinéraire de La Méditerranée à vélo (EV8) pour la Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur et l'Occitanie.

Depuis, VLP mènent également des missions d'ingénierie auprès des collectivités pour le territoire du Grand Sud.

3.2 Présentation du partenariat

COTELUB et VLP souhaitent poursuivre des actions de partenariat solides pour concrétiser une politique volontariste en faveur de la mobilité durable et ainsi :

- Promouvoir la pratique cyclable touristique et utilitaire à l'échelle intercommunale.
- Permettre aux habitants et visiteurs du territoire de COTELUB un déplacement à vélo sécurisé, continu et agréable.

Par cette convention, COTELUB devient adhérent de VLP et donc peut se présenter au Collège des collectivités au Conseil d'Administration

3.3 Objectifs

L'objectif de ce partenariat se décline en 4 axes principaux :

3.3.1 La réflexion sur la création des itinéraires, leur entretien et leur amélioration

Concernant les itinéraires existants sur COTELUB, notamment la boucle locale « Le Pays d'Aigues à vélo » : Veille / Entretien / Amélioration

Suivi de la refonte du jalonnement de la V863 « *Autour du Luberon à vélo* »

Participation au projet de création de l'itinéraire « La Durance à vélo » (V862)

Proposition de création d'itinéraires

Accompagnement à l'amélioration des équipements publics

3.3.2 La structuration et le développement de l'offre et des services

Evaluation des professionnels du tourisme pour l'obtention de la marque « Accueil Vélo »

Sensibilisation du réseau : professionnels, prescripteurs, techniciens et élus CA/CC, OTI

Contribution thématique à la base de données APIDAE

Amélioration des équipements publics

3.3.3 La communication et la promotion du réseau et des itinéraires

Diffusion de la documentation

Outils de communication

Partenariats Chemins des Parcs

Accueil Presse / TO / Bloggers

Présence à des salons grands publics et des forums spécialisés

Participations aux animations organisées par le territoire (*réunions pour le développement de la mobilité quotidienne...*)

3.3.4 Expertise et veille sur l'évolution des pratiques

Veille sur l'évaluation des publics et l'évolution de la marque « accueil « Accueil vélo »

Lien avec les CD 04, 83, 84, le Pays d'Aix

Lien avec France vélo Tourisme, le Conseil Régional et la filière régionale vélo pour le suivi du développement de la politique vélo

Réflexion sur le développement du vélo au quotidien avec les acteurs du territoire

Suivi et expertise sur le projet de voie verte entre La Tour d'Aigues et l'Etang de la Bonde

Assistance au suivi de l'APPEL A PROJET 2020 « *Vaucluse Terre de Vélo - Aménagements cyclables* »

ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2023.

Elle prendra effet à compter du 1^{er} janvier de l'année de la signature.

ARTICLE 5 : Cotisation et moyens techniques mis à disposition par COTELUB

5.1 Cotisation :

La présente convention fixe le montant de la cotisation à 6 001,80 € par an correspondant au montant des crédits de fonctionnement attribués, par COTELUB à VLP, pour la durée de la convention.

Cette cotisation sera versée dans sa totalité dès la signature de la présente convention puis chaque année sous présentation d'un appel de cotisation annuel.

COTELUB, en sa qualité d'adhérent, peut se présenter au Conseil d'Administration de VLP dans le collège « Collectivités ».

5.2 Participation technique :

L'ensemble des missions de VLP sur le territoire de COTELUB précitées en 3.3 seront réalisées en partenariat avec les services compétents de COTELUB. Un (ou plusieurs) référent(s) sera (seront) désigné(s) selon les actions.

L'assistance de VLP aux actions partenariales citées au point 3.3 comprend 5 journées par an.

Dans la mesure du possible, VLP pourra bénéficier d'appui technique et logistique en fonction des actions prévues dans l'année.

5.3 Contributions financières complémentaires exceptionnelles :

Des contributions financières crédits complémentaires pourront être accordées par avenant à la présente convention pour toute action, précise, ponctuelle ou permanente, proposées par VLP et faisant l'objet d'une délibération de COTELUB, stipulant la nature, la durée de l'action et le montant des contributions spécifiques accordées.

ARTICLE 6 : Bilan d'activités

Chaque année, une réunion de bilan et de réflexion sur les projets d'actions pour l'année suivante sera réalisée. A sa suite, VLP adressera à COTELUB un rapport d'activités, un bilan financier et le projet d'actions pour l'année suivante sous format numérique.

ARTICLE 7 : Litige

En cas de litige entre les deux parties portant sur l'interprétation ou l'application des articles de la présente convention, une recherche de solution à l'amiable sera recherchée. En cas d'échec d'un accord, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

Fait à La Tour d'Aigues

Le 08 septembre 2021

En 6 exemplaires originaux

Pour Vélo Loisir Provence

Le Président, M. André BERGER
« Lu et approuvé »



Siège social : 13 bd des Martyrs - F - 04300 Forcalquier
835, Avenue de la Gare - F - 84440 Robion
Tél. 04 90 76 48 05
Association loi 1901 - SIRET 437 684 649 00063

Pour la Communauté Territoriale Sud Luberon

Le Président, M. Robert TCHOBDRENOVITCH
« Lu et approuvé »

Lu et approuvé



COMMUNAUTE TERRITORIALE
SUD LUBERON
128, Chemin des vieilles Vignes
04300 FORCALQUIER

Appel n° : AC-21-174

APPEL A COTISATION 2021

	Total
Cotisation annuelle 2021	6 001,80
TOTAL	6 001,80

Soit SIX MILLE UN EUROS 80 CTS

En votre aimable reglement.

A Robion, le 21 septembre 2021

Règlement par virement bancaire : IBAN : FR76 1910 6008 3303 3995 4000 055 - Code BIC AGRIFRPP891
ou par chèque bancaire à l'ordre de "Vélo Loisir Provence"

VÉLO LOISIR PROVENCE

Association loi 1901- Bureau : « Café de la Gare » - 835, Avenue de la Gare - 84440 Robion
Siège social : 13 Boulevard des Martyrs - 04300 Forcalquier
Tél. +33 (0)4 90 76 48 05 - info@veloloisirprovence.com

partenaire des



23.09.21

Bonjour Nicolas,
Ci-joint la convention signée + l'appel à
cotisation 2021.

Bien à toi,

Sylvie ~~FRANCAIS~~

VÉLO LOISIR PROVENCE

Association loi 1901 - Bureau : « Café de la Gare » - 835, Avenue de la Gare - 84440 Robion

Siège social : 13 Boulevard des Martyrs - 04300 Forcalquier

Tél. +33 (0)4 90 76 48 05 - info@veloloisirprovence.com

partenaire des

